



8627 rue Marie-Anne-Gaboury (91<sup>e</sup> Rue)  
Bureau 303  
Edmonton, Alberta T6C 3N1  
[www.acfa.ab.ca](http://www.acfa.ab.ca)

Edmonton, le 27 juin 2014

Monsieur John Traversy  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes (CRTC)  
Ottawa, Ontario K1A 0N2

Objet : Observations de l'ACFA relativement à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-190 – « Parlons Télé : Une conversation avec les Canadiens »

Monsieur le Secrétaire général,

## **INTRODUCTION**

1. C'est avec enthousiasme que l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) présente ces observations dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-190 « Parlons Télé : Une conversation avec les Canadiens ».
2. L'ACFA intervient en sa qualité d'organisme porte-parole des 238 000 Albertaines et Albertains, composant la collectivité de langue française en Alberta. Il s'agit d'une population en croissance, composée de francophones nés en Alberta, mais aussi de francophones en provenance des autres provinces et territoires canadiens, de partout à travers le monde ainsi que d'Albertains qui ont appris le français.
3. Depuis 1926, forte de la participation démocratique de ses membres et de la reconnaissance législative du gouvernement de l'Alberta, l'ACFA coordonne les actions de représentation, de développement et de prestation de services en collaboration avec les autres organismes francophones à l'échelle provinciale.
4. **En tant que membre de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada depuis la naissance de l'organisme, l'ACFA appuie et endosse formellement l'ensemble du mémoire de cette dernière.**

5. L'ACFA a sélectionné cinq questions, posées par le Conseil dans l'avis de consultation CRTC 2014-190, sur lesquelles elle souhaite apporter un regard albertain. Tel que suggéré par le conseil, l'ACFA identifie clairement les questions auxquelles elle répond.

**Question 1 : Quels seraient les effets éventuels, positifs et négatifs, de l'approche proposée énoncée aux paragraphes 40 à 48 plus haut sur les différentes composantes du système de radiodiffusion (y compris les consommateurs, les services facultatifs, les EDR, le secteur de la production, les CLOSM et les services à caractère ethnique)?**

6. Il est essentiel pour les francophones vivant en situation minoritaire d'avoir accès à une variété de chaînes de langue française. En Alberta, le service de base propose actuellement quatre chaînes de langue française (Radio-Canada Alberta, RDI, TVA et TV5 Québec-Canada). En septembre 2014, les Albertains auront accès à une cinquième chaîne de langue française, la nouvelle chaîne interrégionale Unis de TV5 Québec-Canada.
7. Au cours des dernières années, nous avons remarqué que les ordonnances de distribution obligatoire, octroyées par le CRTC en vertu de l'article 9(1)h), ont renforcé la présence de chaînes de langue française au service de base.
8. En vue d'assurer la vitalité de la langue française et sa pertinence au sein de la société civile canadienne, nous croyons qu'il est essentiel de maintenir ces chaînes au service de base afin de garantir que l'offre télévisuelle en langue française à l'extérieur du Québec, et notamment chez-nous en Alberta, ne relève pas seulement des forces du marché.

**Question 23 : Existe-t-il des solutions de rechange pour favoriser la programmation locale? Quel rôle, s'il en est, le Conseil devrait-il jouer pour assurer la présence de la programmation locale? Quelles mesures devraient être adoptées?**

9. Pour les communautés francophones vivant en situation minoritaire, cette question de l'avenir de la programmation locale est extrêmement importante et soulève de nombreuses inquiétudes, notamment chez-nous en Alberta.
10. Comme nous l'avons déjà mentionné au CRTC, la Société Radio-Canada (SRC) constitue, en Alberta, le seul et unique diffuseur de programmation et de nouvelles albertaines en français. La SRC joue donc un rôle essentiel et unique pour notre communauté. Dans les observations que nous avons soumises concernant l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379, l'ACFA s'inquiétait déjà de l'affaiblissement de la programmation locale :
  - « L'annonce des restrictions budgétaires pour 2012-2013, incluant l'élimination progressive du Fonds d'amélioration de la programmation locale (FAPL) a eu comme résultat un manque à gagner de 200 millions \$ d'ici trois ans. Pour l'Alberta, l'élimination de l'appui financier à la programmation locale affaiblit la raison d'être de la Société Radio-Canada en Alberta. Nous nous joignons à la FCFA du Canada dans son scepticisme quant à la croyance du CRTC que la Société Radio-Canada saura absorber ce manque à gagner sans toucher à la programmation locale. Pour illustrer

l'impact négatif de cette décision, nous dressons une liste des programmes récents qui bénéficiait de ce financement en Alberta :

- Caravane Alberta (émission d'été produit en Alberta)
- L'Alberta en bref (nouvelles locales produites en Alberta les fins de semaine)
- Radio-Canada reçoit (série artistique)
- Polyfonik 21 (émission artistique spéciale)
- Ici Radio-Canada chez vous (diffusion dans deux communautés annuellement)
- Carnaval St-Isidore 2010
- Je te retrouve (Tournée de la Chorale St-Jean en France)
- Célébrations du 150<sup>e</sup> de la Mission de St-Albert. »

11. Depuis ce temps, la fragilisation du diffuseur public s'accroît. Des compressions budgétaires dramatiques ont été annoncées en avril dernier ainsi qu'hier, le 26 juin 2014. Ainsi, au cours des cinq dernières années, les réductions subies par CBC/Radio-Canada ne font que s'accumuler et l'ACFA déplore l'érosion lente et tranquille des services qui affaiblissent un outil essentiel à l'épanouissement des francophones, partout au pays.

12. L'ACFA appuie la demande de la FCFA du Canada qui réclame la création d'un fonds ciblé afin de soutenir la programmation et la production dans les stations régionales de Radio-Canada qui desservent les communautés francophones et acadiennes.

**Question 28 : Comment les émissions seront-elles distribuées à l'avenir (c'est-à-dire dans cinq ans et dans 10 ans) et qui seront les agrégateurs et les conservateurs de contenu?**

13. Nous sommes conscients qu'un important virage numérique est en train de s'effectuer. Nous sommes entrés dans une ère de distribution multiplateforme et, tout comme la FCFA, nous croyons que cet état de fait persistera encore pour plusieurs années. Cependant, malgré la popularité de la webdiffusion, des services par voie de contournement et des plateformes mobiles qui continueront sans nul doute à augmenter, nous serions très surpris que les Albertains, en 2019, aient entièrement abandonné les plateformes traditionnelles.

14. Nous aimerions souligner que la webdiffusion et le téléchargement d'émissions sur le Web nécessitent une connexion haute vitesse suffisante. Or, ce ne sont pas toutes nos communautés qui ont accès à cette connexion.

15. Nous en avons eu une preuve récemment lors de l'Assemblée publique de consultation pour l'Ouest et le Nord de CBC/Radio-Canada, tenue à Edmonton, le 29 avril dernier, et qui était accessible par Webdiffusion. Plusieurs membres de notre communauté qui habitent le nord-ouest albertain ont été incapables d'y participer. Il y a lieu de s'interroger si nous sommes vraiment prêts à délaisser les plateformes traditionnelles.

**Question 39 : Les CLOSM ont-elles un accès approprié à une diversité de services de programmation dans leur langue? Si non, des mesures réglementaires sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif?**

16. À titre d'exemple, lorsqu'on regarde la grille des canaux offerts par Shaw à Edmonton ou à Calgary, nous constatons que les Albertains d'expression française ont accès à seulement dix (10) postes au-delà du service de base (Canal Historia, Séries +, le Canal Évasion, Ztélé, le Canal D, RDS, ARTV, Yooopa, Prise 2 et Télétoon Rétro). Le choix est donc très limité comparativement à ce qui s'offre ailleurs au pays.
17. La volonté d'accroître la liberté de choix du consommateur en offrant l'option de s'abonner à la carte est valable et légitime. Cependant, l'ACFA craint que si les forces du marché deviennent les seuls barèmes décisionnels, il risque d'y avoir une diminution considérable de l'offre de canaux de langue française dans certains marchés, dont le nôtre.
18. L'ACFA appuie donc la recommandation de la FCFA de demander au CRTC de prendre des mesures pour qu'un plus grand nombre de services spécialisés de langue française de catégories A et B soient offerts par les EDR terrestres.

**Question 40 : Les CLOSM sont-elles reflétées adéquatement à la télévision? Si non, des mesures réglementaires sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif?**

19. Bien qu'il y ait quelques percées ici et là, les CLOSM sont toujours pratiquement invisibles dans les émissions et bulletins de nouvelles nationaux des réseaux de télévision francophones du pays.
20. L'absence de couverture sur RDI des événements tragiques survenus à Moncton est un excellent exemple soulevé par la FCFA. Bien que nous soyons à des milliers de kilomètres du lieu de cette tragédie, de nombreux Acadiens habitent présentement l'Alberta et s'inquiétaient de l'état de la situation et du sort réservé à leur famille, leurs amis et leurs connaissances. C'était l'un de ses moments où nous avons besoin de nous reconnaître, d'un bout à l'autre du pays, et d'être solidaires.
21. Des mesures règlementaires ont été déterminées en ce sens par le CRTC lors de précédentes audiences. Il faut s'assurer qu'elles soient respectées.

**CONCLUSION**

22. Il est nécessaire pour les Albertains d'expression française d'avoir accès à une variété de services télévisuels généraux et spécialisés dans en français afin de pouvoir s'informer sur notre communauté grâce à une programmation locale de qualité et se reconnaître dans une programmation canadienne.
23. Nous sommes d'avis que les forces du marché ne peuvent atteindre ces objectifs et qu'elles pourraient même aller à l'encontre. Nous considérons donc très important que le CRTC prenne les mesures nécessaires afin d'assurer que les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire, d'un bout à l'autre du pays, puissent continuer de se voir et de se reconnaître.

24. L'ACFA tient à remercier le CRTC de l'occasion qui est donnée aux Canadiens et aux Canadiennes de contribuer à façonner le système canadien de télévision de demain.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Johnson', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Johnson

C.c. Mme Marie-France Kenny, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada